

COMPTE-RENDU

Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval

Date : Mercredi 14 mars 2017 à 9h30

Lieu : Salle polyvalente de la Chapelle-Montmartin

Place de l'Eglise – 41320 LA CHAPELLE MONTMARTIN

Etaient présents : voir fiche annexe

Les diaporamas présentés lors de la réunion sont disponibles en téléchargement sur le site Internet du SAGE Cher aval : www.sage-cher-aval.fr dans la partie «Les comptes-rendus et diaporamas des réunions ».

Le mercredi 14 mars 2017 à 9h30 s'est tenue, à la salle polyvalente de la Chapelle-Montmartin, une séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

Matin (9h30 – 12h00) :

- 1°) Avancement du SAGE et programmation pour 2017,
- 2°) Bilan de la phase de consultation des assemblées,
- 3°) Consultation et avis de la CLE sur le contrat territorial du bassin du Fouzon,
- 4°) Présentation de la nouvelle plaquette de communication du SAGE,
- 5°) Avancement de l'étude d'ensablement du Cher à Tours.

Repas

Après-midi (14h00 – 16h30) :

- 6°) Présentation de l'étude du suivi des poissons migrateurs sur l'axe Cher,
- 7°) Restitution des connaissances sur les impacts du changement climatique sur le territoire du SAGE Cher aval : indicateurs et caractérisation du changement climatique sur les eaux de surfaces et souterraines, risques et opportunités pour les usages.

M. CHANAL (*Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval*) ouvre la séance à 9h30.

M. CHANAL remercie les membres de la CLE de leur présence (*cf. annexe : liste de présence*) et prononce son discours introductif :

« Lors de la dernière réunion du 06 juillet 2016, La Commission Locale de l'Eau (CLE) a validé son projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Ce travail de concertation a permis d'aboutir à un outil de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques, à l'échelle du bassin versant du Cher aval, conciliant à la fois protection de l'environnement et maintien des activités socio-économiques.

Conformément au Code de l'environnement, la CLE a dû soumettre son projet de SAGE à l'avis des assemblées. Ces assemblées ont eu 4 mois pour délibérer sur le projet de SAGE.

La phase de consultation du SAGE étant maintenant achevée, l'enquête publique est actuellement en cours.

D'autre part, ce projet, accompagné du rapport environnemental, a été adressé au Préfet de la Région Centre-Val de Loire, en qualité d'autorité administrative de l'Etat, compétente en matière d'environnement.

Il apparaît important de vous tenir informer de l'avancement du SAGE et des différentes actions en cours sur le territoire.

Dans ce cadre, nous vous avons conviés ce matin pour vous présenter

- (1) un état d'avancement de la procédure SAGE,
- (2) le bilan de la phase de consultation des assemblées, ainsi que la programmation des prochaines étapes en 2017, année charnière pour la mise en œuvre du SAGE,
- (3) nous aborderons également ce matin la déclinaison locale des actions du SAGE par la présentation du programme d'actions du contrat territorial du bassin du Fouzon. J'inviterai à l'issue les membres de la CLE à rendre leur avis sur ce projet,
- (4) nous parlerons ensuite du dernier support de communication mis à disposition des acteurs du territoire et du public pour communiquer sur le SAGE,
- (5) et nous finirons la matinée par un état d'avancement de l'étude sur l'ensablement du Cher à Tours.

Cet après-midi, nous accueillerons deux intervenants, et poursuivrons d'une part, sur la présentation des résultats de l'étude du suivi des poissons migrateurs sur l'axe Cher, et d'autre part, sur la restitution des connaissances sur les impacts du changement climatique sur le territoire du SAGE Cher aval.»

Point n°1 : Avancement du SAGE et programmation pour 2017

M. GRABOWSKI (*Animateur du SAGE Cher aval – Chargé de mission à l’Etablissement public Loire*) se présente. Il sera présent jusqu’au 28 avril 2017 pour remplacer Adrien LAUNAY, son retour étant prévu le 18 avril 2017, la transition sera assurée pendant la deuxième quinzaine d’avril.

M. GRABOWSKI présente le diaporama correspondant.

Point n°2 : Bilan de la phase de consultation des assemblées

M. CHANAL : Concernant l’animation, il est évident que l’EP Loire est la structure pressentie. Le Cher étant un affluent de la Loire, il paraît important que l’EP Loire soit désigné pour assurer le renforcement de l’animation programmée dans le SAGE.

M. MIOT rajoute que le périmètre couvert par l’EP Loire convient à ce type de mission.

M. PERROCHON demande comment les remarques reçues lors de la consultation des assemblées seront intégrées et dans quel calendrier.

M. GRABOWSKI explique que les remarques qui le nécessitent vont faire l’objet d’un passage en bureau(x) en vue de proposer des modifications et des validations lors d’une prochaine CLE. Ce travail sera relayé par Adrien LAUNAY (*animateur du SAGE*), probablement dès le mois de mai. L’objectif est d’intégrer au plus vite les remarques reçues, et à l’issue d’approuver le SAGE lors d’une autre CLE pour assurer le démarrage de la phase de mise en œuvre dès 2017.

A la présentation des remarques concernant les articles 2 et 3 du règlement du SAGE, M. CHANAL demande des précisions sur le taux de 200 % de compensation.

M. GRABOWSKI répond que le SAGE a pris modèle sur les prescriptions du SDAGE.

M. PERROCHON rappelle qu’une explication avait été donnée par M. DE LESPINAY : ce chiffre est une mesure dissuasive, et non construite sur un fondement scientifique.

M. TOUZAC indique que ce taux a été validé en comité de bassin par l’ensemble des parties prenantes.

M. VAUCLIN précise que ce taux a été orienté pour limiter la destruction des milieux.

M. CHANAL indique que les services de l’Etat contrôleront l’application de cette mesure et en cas de non-respect, ce sont les maîtres d’ouvrages qui paieront.

M. KHEROUFI rappelle que l'objectif est d'abord d'éviter toute dégradation sur les milieux, si ce n'est pas possible de les réduire et seulement après les compenser. Pour les zones humides, ce type de mesure ne concerne qu'une partie du territoire du SAGE. A partir du moment où l'on détruit un milieu, il est difficile de connaître le taux exact de compensation. Ce taux de 200 % est le fruit d'un compromis.

M. VAUCLIN indique qu'il existe des lacunes dans notre capacité à restaurer ces milieux par des techniques de génie écologique. Ce taux de 200 % est une contrainte afin d'éviter de compenser.

M. CHANAL rappelle qu'il soutient la conservation des zones humides et des milieux aquatiques. Il coordonne la mise en place de la trame verte et bleue et travaille à l'émergence d'un contrat territorial milieux aquatiques. Cependant, il n'est pas d'accord sur le principe de compensation de 200 %.

Mme LARTOUX indique que la remarque portant sur la gestion hivernale des vannages est à nuancée. En effet, le Syndicat mixte du Pays de Valençay en Berry en charge de l'élaboration du contrat territorial du Fouzon n'est qu'au démarrage des échanges sur la gestion des vannages avec les acteurs locaux. L'idée est d'essayer en premier lieu d'organiser et de construire le mode de gestion des vannages par la concertation locale. Si la concertation ne permet pas d'aboutir sur une gestion satisfaisante, il sera envisagé de l'intégrer au règlement du SAGE.

M. CHANAL demande de préciser le nombre de communes qui ont émis un avis sur le projet de SAGE lors de la phase de consultation.

M. GRABOWSKI répond que sur les 148 communes, 55 avis ont été rendus (communes et EPCI). 73% des avis sont favorables, 11% sont défavorables.

M. GRABOWSKI invite Delphine LARTOUX à présenter le contrat territorial du bassin du Fouzon.

Point n°3 : Consultation et avis de la CLE sur le contrat territorial du bassin Fouzon

Mme LARTOUX procède à la présentation du diaporama.

M. CHIQUET indique que nous arrivons à la fin de la phase de mise en œuvre du SAGE, et l'on constate maintenant que des actions concrètes vont être réalisées. M. CHIQUET pense que ce projet de qualité aurait mérité plus de temps de présentation pour comprendre ce qui a été fait.

M. GRABOWSKI répond qu'il est tout à fait possible de répondre à ce besoin. Il est envisageable de procéder à des présentations plus détaillées du projet lors de prochaines réunions.
(Après discussion à Mme LARTOUX, il peut être envisagé de réaliser des visites de terrain dès que les premiers travaux seront réalisés).

Un intervenant fait remarquer qu'il ne peut pas répondre ou émettre un avis sur ce projet, car il ne connaît pas suffisamment le secteur.

M. GRABOWSKI répond que la CLE a déjà été consultée sur le projet et que les documents ont été mis à disposition.

M. PERROCHON explique que ce projet de contrat territorial est une déclinaison locale des actions programmées dans le SAGE. Cette démarche est intéressante car tous les acteurs du territoire ont été impliqués (propriétaires riverains, collectivités, etc.). Il a été nécessaire de trouver des compromis, mais c'est un début, même si certaines actions auraient méritées d'aller plus loin, certains acteurs ne sont encore prêts à cela. Il a fallu programmer des actions dans la limite des moyens à disposition, dont financiers. Les trois syndicats qui ont travaillé sur ce projet ont avancé ensemble et ont pu construire un projet concret au bénéfice des milieux aquatiques.

M. GRABOWSKI demande des précisions sur la phase de mise en œuvre du projet et les difficultés rencontrées lors de l'élaboration.

M. LARTOUX précise que le diagnostic a débuté en juillet 2012, et que fin 2013, le diagnostic a été rendu. La difficulté a été de s'approprier ce diagnostic localement. Dans un deuxième temps, lors de l'élaboration du programme d'actions, les difficultés ont porté sur la priorisation des actions, ce qui a pris beaucoup de temps. L'enquête publique s'est terminée le 20 février dernier. Il y a eu une bonne mobilisation des riverains. L'arrêté d'approbation est prévu début juin, le début des travaux est en septembre prochain.

M. GRABOWSKI présente l'analyse de compatibilité entre le programme d'actions du contrat territorial du Fouzon et les dispositions du SAGE. Le programme d'actions du contrat renvoi principalement aux dispositions 8, 9, 12 et 49 du SAGE concernant le rétablissement de la continuité écologique, la restauration de l'hydromorphologie et l'amélioration des connaissances.

Certaines mesures programmées dans le contrat territorial ne font pas référence au SAGE, il s'agit d'actions complémentaires dont les aménagements de l'accès du bétail au cours d'eau, la mise en place d'un point d'abreuvement, etc.

M. CHANAL procède au vote de la CLE :

Défavorable : 0

Abstention : 1 (M. DELATRE)

Favorable : à l'unanimité, hors abstention.

Point n°4 : Présentation de la nouvelle plaquette de communication du SAGE

M. GRABOWSKI procède à la présentation des différents blocs d'information de la plaquette.

M. CHIQUET demande si cette plaquette est disponible sur le site.

M. GRABOWSKI indique que ce sera fait très prochainement. Il précise également que les 267 assemblées ont reçues une plaquette et que d'autres sont disponibles dans chaque lieu de permanence pour l'enquête publique. Au besoin, il est possible d'obtenir d'autres plaquettes sur demande.

Point n°5 : Avancement de l'étude d'ensablement du Cher à Tours
--

M. GRABOWSKI procède à la présentation du diaporama et rappelle les éléments de contexte : les deux premières phases de l'étude visaient à réaliser l'état des lieux et le diagnostic du fonctionnement hydro-sédimentaire et morphologique du Cher. Les conclusions de ces deux phases ont été rendues en septembre 2015.

Fin 2016, l'étude a été relancée. Il s'agit maintenant de poursuivre l'étude de la phase 3 pour l'élaboration d'un plan de gestion durable du transport solide, en d'autre terme : proposer/réfléchir à des solutions pour rétablir le transport sédimentaire du Cher dans sa traversée tourangelle.

Les principales conclusions de phases 1 et 2 (*état des lieux et diagnostic*) démontrent que la sédimentation dans la retenue (*bassin d'aviron*) est principalement la conséquence de l'élargissement du lit mineur du Cher lors des anciens travaux d'aménagement (*le Cher est passé de 80 à 200 m de largeur dans ce secteur*). Le barrage et les niveaux d'eau qu'il maintient ont un rôle secondaire. L'évolution dans la retenue va se poursuivre et le Cher continuer à chercher à retrouver sa largeur d'origine. A long terme, sans action sur ces phénomènes, le risque d'inondation va croître très lentement mais régulièrement.

Plusieurs scénarii sont à l'étude pour la phase 3 :

- Scénario 0 : scénario tendanciel (ou de non intervention) avec actions de suivi
- Scénario 1 : scénario 0 complété par :
 - Une modification de la gestion des ouvrages
 - Une adaptation des usages
 - Une adaptation de l'entretien de la végétation
- Scénario 2 : scénario de transfert sédimentaire artificiel
- Scénario 3 : compléter les scénarii 1 et 2 par des ouvrages localisés
- Scénario ambitieux : reconfiguration/renaturation du Cher dans l'emprise du système d'endiguement actuel.

M. CHANAL demande si des projets mécaniques pourraient être intégrés aux réflexions. Le principe serait d'aspirer le sable et de rejeter le sable en aval.

M. GRABOWSKI répond que cela pourrait être intégré au scénario 2 de transfert sédimentaire artificiel.

M. CHERY précise que l'élargissement crée la sédimentation, et une érosion régressive à l'aval de Larçay. Une autre variante du scénario ambitieux avait été proposé, et consistait à refaire passer le

Cher dans son ancien bras (*actuel plan d'eau de St Avertin*). Ce scénario n'a pas été retenu car la faisabilité technique (*reconstruction de digues*) était trop contraignante.

M. GRABOWSKI indique que ce sont les débits entre 150 et 350 m³/s qui transportent l'essentiel des volumes solides. Au-delà de ces débits, on pourrait envisager que le Cher déborde par-dessus les berges du nouveau lit de 80 m, et viennent occuper toute la largeur du lit actuel de 200 m de large. La libre circulation des sédiments au niveau du petit barrage de Rochepinard (*rive gauche*) impliquerait que celui-ci reste couché.

D'autre part, M. GRABOWSKI rappelle que le contrat territorial Filet – Petit Cher est actuellement en cours d'élaboration. Les travaux d'aménagement du Cher devront intégrer l'alimentation du Petit Cher *via* le plan d'eau de St Avertin et la continuité avec le Filet.

L'étude de ce scénario ambitieux devrait aussi répondre au maintien de la fonctionnalité de la rivière de contournement au niveau de l'île Balzac, *a minima* pour la pratique des sports nautiques.

M. CHANAL remercie l'ensemble des personnes présentes.

L'ordre du jour étant épuisé pour la matinée, M. CHANAL lève la séance à 11h40 et invite les participants à partager un verre.

Point n°6 : Présentation de l'étude du suivi des poissons migrateurs sur l'axe Cher

M. MAFFRE procède à la présentation du diaporama.

Une remarque porte sur le fait que la cause de la raréfaction de l'anguille est due à la surpêche en estuaire.

M. MAFFRE répond que la baisse des effectifs d'anguilles est due à plusieurs facteurs : présence de barrages hydroélectriques ou de seuils non-pourvus de passe à poissons, dégradation de leurs habitats dûe à la canalisation des cours d'eau, à la pollution des eaux et des sédiments, etc. La (sur)pêche n'est qu'un facteur parmi d'autres.

M. VAUCLIN précise que l'anguille européenne a cette originalité d'être issue d'une seule population dont l'aire de ponte – unique – se situe dans la mer des Sargasses. Elle forme ainsi un stock unique réparti sur l'ensemble du continent européen, ce stock n'étant pas réparti de façon homogène sur les différents pays européens. La baisse des effectifs d'anguille est due également à la présence d'un parasite.

Point n°7 : Restitution des connaissances sur les impacts du changement climatique sur le territoire du SAGE Cher aval

M. SONNET rappelle que l'objet de la présente restitution sur les impacts du changement climatique poursuivait plusieurs objectifs :

- Bilan et restitution des connaissances actuelles sur le territoire du SAGE,
- Sensibilisation de la CLE aux impacts possibles du changement climatique,
- Transcription en termes d'enjeux du SAGE.

M. CHANAL s'interroge sur la représentativité des modèles climatiques. « Il n'y a pas de physiciens dans les équipes du GIEC, et on n'a aucune certitude sur la bonne représentation des facteurs influençant le climat (*exemple : l'influence du soleil est peut-être mal intégrée*) ».

M. SONNET répond que sans forcément connaître avec précision la formation des personnes en charge des modélisations du climat, il faut rappeler qu'il y a beaucoup de physique derrière ces modèles (*mécanique des fluides, thermodynamique, etc.*), pour représenter les différents facteurs de forçage du climat (*échanges d'énergie, d'eau, de carbone, etc.*). Le calcul de l'évolution des variables qui décrivent le climat nécessite d'appliquer les lois de la physique qui régissent le comportement de l'atmosphère, mais aussi des autres composantes du système climatique qui interagissent avec elle. La prise en compte de processus chimiques et biologiques peut aussi s'avérer nécessaire pour certaines applications.

Le rayonnement solaire a été reconstitué, considérant que l'activité solaire était proportionnelle au nombre de taches solaires. Une corrélation et un lien de cause à effet entre la variabilité solaire et la température reconstituée a ainsi pu être mise en évidence.

Il a été démontré que l'activité solaire est une source de variabilité du climat mais de faible intensité.

Les différents travaux réalisés, mettent en avant que la température à la surface de la Terre n'a jamais augmenté aussi vite, dans un laps de temps aussi court. Ces évolutions constatées en un siècle se sont déjà produites par le passé, mais à l'échelle de plusieurs millénaires. En parallèle, les émissions mondiales de GES (*Gaz à Effet de Serre*) imputables aux activités humaines ont augmenté depuis l'époque préindustrielle (*XVIIe - XVIIIe siècle*), avec une hausse de 70 % entre 1970 et 2004. Ainsi, on considère aujourd'hui que l'essentiel de l'élévation de la température moyenne du globe observée depuis le milieu du XXe siècle est très probablement attribuable à la hausse des concentrations de GES d'origine anthropique.

Concernant les modèles climatiques, on peut rappeler que ces derniers tendent à reproduire des tendances moyennes, et ont donc plus de difficultés à restituer la variabilité naturelle du climat et son caractère aléatoire, notamment pour les extrêmes climatiques à l'origine des crues. Le niveau de confiance sur les tendances pour les crues est donc moindre. Enfin, les rétroactions sont aujourd'hui moins bien maîtrisées et constituent un facteur d'incertitude/d'amélioration dans les projections climatiques.

Concernant le graphique de l'ONERC avec l'année 1990, on constate sur d'autres stations climatologiques une tendance globale à la hausse parfois avant 1990. Certaines années ont été d'ailleurs un peu plus froides en moyenne annuelle dans le cycle d'évolution avec des hivers plus

rigoureux. Cette variabilité naturelle du climat, n'impacte toutefois pas la tendance à la hausse des températures observée sur de nombreuses stations de mesure.

A la remarque posée : devant les incertitudes affichées, il est peut-être urgent de ne rien faire comme par exemple de ne pas réaliser des travaux pour la continuité écologique sur les ouvrages hydrauliques, M. SONNET répond qu'il est vrai que les baisses de la ressource en eau projetées sont importantes. Elles remettent drastiquement en cause nos usages et pratiques, et pourraient nous amener à attendre. Toutefois, certaines mesures peuvent-être qualifiées de sans regret. Les restaurations morphologiques sont aujourd'hui un axe de travail reconnu pour améliorer l'état des rivières (*et leur résilience*). Les effets ne sont par ailleurs pas toujours immédiat, dans le sens où les évolutions morphologiques nécessitent plusieurs années. On peut en tous les cas imaginer qu'un cours d'eau avec des sections en travers et des profils plus naturels, sera globalement plus favorable à la survie des espèces lors des étiages (*habitats plus favorables avec des hauteurs d'eau mieux maîtrisées du fait de section compatible avec l'hydrologie du secteur, effet tampon sur l'augmentation de la température de l'eau, etc.*).

Un intervenant explique avoir constaté une évolution des saisons. « Aujourd'hui on n'a bien souvent plus que 2 saisons, l'hiver et l'été. Il n'y a plus de saisons intermédiaires, les changements étant plus brutaux d'une saison à l'autre ».

M. SONNET répond que les projections climatiques (*Explore 2070 – au nombre de 7*) restituent en effet une plus grande variabilité (*cf. graphiques illustrant l'évolution des pluies mensuelles à l'échelle du bassin du Cher*) dans la répartition des pluies dans l'année, avec globalement un premier semestre peu impacté (*en termes de cumul*) et un second semestre déficitaire. La plus grande variabilité des pluies est particulièrement marquée sur la période hivernale avec des projections concluant à des débuts de printemps parfois plus humides. Le déficit pluviométrique (*Pluie – ETP*) serait quant à lui plus long (*plus précoce et plus tardif*) et également plus marqué.

La mortalité des chênes en lien avec le changement climatique est abordée, en citant la forêt de Vierzon. M. SONNET répond que ce point a déjà été évoqué sur le SAGE du Loir. Il a été constaté depuis plusieurs années les effets du changement climatique, notamment sur une variété de chênes (*pédonculé*) dans la forêt de Tronçais (*Berry*). Le développement de maladies et de mortalités de cette espèce est très significatif depuis les années 90. Ces arbres sont en effet très vulnérables au stress hydrique et sont donc déjà touchés par le réchauffement climatique.

La question des réserves de substitution est évoquée. M. CHANAL évoque la valorisation des eaux de drainage qui pourraient être récupérées pour de l'irrigation et limiter ainsi un retour au milieu d'eaux chargées.

M. SONNET répond que ce point a été évoqué sur la SAGE du Loiret par la Chambre d'Agriculture, qui citait un projet de ce type en cours.

Mme DUBOULET évoque l'importance de travailler sur l'adaptation du territoire aux impacts du changement climatique. « Au-delà du travail sur l'atténuation, il est important de travailler dès aujourd'hui sur l'adaptation et changer nos pratiques. »

Il est rappelé qu'au niveau mondial, l'agriculture est le premier émetteur de GES, et se positionne en 3ème position en France.

M. SONNET ajoute que les pistes d'adaptation sont globales à tous les usages : AEP, industrie. Encore une fois, dans la littérature scientifique, on trouve de nombreuses démarches portées par le monde agricole depuis déjà plusieurs années, pour anticiper au mieux les solutions d'adaptation (*optimisation du cycle cultural, introduction de nouvelles variétés ou cultures, etc.*). Les pistes concernant les économies d'eau ciblent également par exemple l'optimisation des process industriels pour limiter les consommations en eau.

M. CHANAL remercie l'ensemble des personnes présentes.
L'ordre du jour étant épuisé, M. CHANAL lève la séance.

**Le Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE Cher aval,**



M. Claude CHANAL

Annexe : Liste de présence

Nom	Instance représentée	Qualité	Présent matin	Présent après-midi	Représenté
Serge PERROCHON	Association départementale des maires du Cher	Maire de Nohant-en-Graçay			
Alain MOREAU	Association départementale des maires de l'Indre	Maire de Fontguenand	x		
Michel MEUSNIER	Association départementale des maires de l'Indre	Maire de Varennes-sur-Fouzon	x		
Jacques TRICARD	Association départementale des maires de l'Indre	Maire de Saint-Florentin			
Eric VAN REMOORTERE	Association départementale des maires de l'Indre	Maire de Rebusin			
Philippe JOURDAIN	Association départementale des maires de l'Indre	Maire de Parpeçay			
Pierre BARBE	Association départementale des maires de Loir-et-Cher	Maire de Saint-Loup-sur-Cher	x	x	
Pierre JULIEN	Association départementale des maires de Loir-et-Cher	Maire de Châtillon-sur-Cher	x	x	
Bernard GIRAULT	Association départementale des maires de Loir-et-Cher	Maire de Faverolles-sur-Cher	x		
Christian SAUX	Association départementale des maires de Loir-et-Cher	Maire de Châteaueux			
Jean-Claude OTON	Association départementale des maires de Loir-et-Cher	Maire de Villefranche-sur-Cher	x		
Marie-Christine THIMONIER	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire	Conseillère municipale de Larçay	x	x	
Cécile BELLET	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire	Adjointe au maire de Savonnières	x	x	
Jean-Louis CHERY	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire	Conseiller municipal de Francueil	x	x	
René GALEA	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire	Adjoint au maire de Civray-de-Touraine	x	x	
Marc MIOT	Association départementale des maires d'Indre-et-Loire	Conseiller municipal d'Azay-sur-Cher	x	x	
Tania ANDRE	Conseil Régional du Centre-Val de Loire	Conseillère régionale déléguée			
Jean-Claude MORIN	Conseil Départemental du Cher	Conseiller Départemental canton de Saint-Germain-du-Puy			
Mireille DUVOUX	Conseil Départemental de l'Indre	Conseillère Départementale canton de Saint-Christophe-en-Bazelle			
Vincent LOUAILL	Conseil Départemental d'Indre-et-Loire	Conseiller Départemental canton de Bléré			
Jean-Marie JANSSENS	Conseil Départemental de Loir-et-Cher	Conseiller Départemental canton de Montrichard			
Yves MASSOT	Etablissement public Loire	Adjoint au maire de Tours			
Jean AUFRERE	Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry	Maire d'Ecueilé - Vice-président du Pays			
Alain FEBVET	Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine	Conseiller municipal de La-Croix-en-Touraine	x	x	
	Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine		x	x	M. Alain PICHARD
Claude CHANAL	Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	Maire de La-Chapelle-Montmartin - Président du Pays	x	x	
Gérard DESLOGES	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bavey et de ses affluents	Adjoint au maire de Monthou-sur-Cher - Président du Syndicat			
Bruno BERNARD	Syndicat Intercommunal du Val du Cher	Adjoint au maire de Selles-sur-Cher	x		
Mireille RENAULT	Syndicat Intercommunal du Canal de Berry	Adjointe au maire de Mennetou-sur-Cher - Vice-présidente du Syndicat			
Michel DUMONT-DAYOT	Syndicat Intercommunal d'Assainissement collectif de l'Agglomération de Montrichard	Adjoint au maire de Bourré - Vice-président du Syndicat	x	x	Mme Anne-Marie CANTIN
			x	x	M. Michel CAILLET
Julien LECLERC	Syndicat Intercommunal de la Vallée du Fouzon	Conseiller municipal de Sembleçay			

Nom	Instance représentée	Qualité	Présent matin	Présent après-midi	Représenté
Dominique SEGUIN	Syndicat du Modon et du Trainefeuilles	Conseiller municipal de Faverolles - Vice-président du Syndicat			
Patrick CHALON	Communauté d'Agglomération Tours Plus	Maire de Saint-Etienne-de-Chigny	x	x	M. Stephane TAILLEBOIS
Philippe JARNOUX	Régie Alimentation Eau Potable Saint-Avertin	Adjoint au maire de Saint-Avertin			
le Président ou son représentant	Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher	à l'attention de Mme Anne BOURDIN	x	x	
	Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher				M. Christophe BEAUJOUAN
le Président ou son représentant	Chambre d'Agriculture de l'Indre	à l'attention de M. Denis RIOLLET	x		
	Chambre d'Agriculture de l'Indre			x	M. Dimitri DESLANDES
	Chambre Régionale d'Agriculture Centre				M. Christophe BEAUJOUAN
le Président ou son représentant	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Centre-Val de Loire		x	x	Dominique PROY
le Président ou son représentant	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire				
le Président ou son représentant	Association des Riverains de France	à l'attention de M. Gérard CAMY			
le Président ou son représentant	CRPF Ile-de-France et Centre-Val de Loire	à l'attention de M. Hubert DE LAAGE DE MEUX		x	
	CRPF Ile-de-France et Centre-Val de Loire		x		Mme Claire BINNERT
le Président ou son représentant	Union Régionale des FDAAPPMA Centre-Val de Loire Poitou-Charentes		x	x	Mme Isabelle PAROT
le Président ou son représentant	France Nature Environnement Centre-Val de Loire	à l'attention de M. Josselin DE LESPINAY	x	x	M. Thierry CRESPO
le Président ou son représentant	Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre-Val de Loire	à l'attention de Mme Cécile OTTO-BRUC			
le Président ou son représentant	UFC - Que Choisir Région Centre-Val de Loire	à l'attention de M. Jacky CHIQUET	x	x	
le Président ou son représentant	Association des Producteurs Autonomes Centre et Moyenne Loire	à l'attention de M. Jean-Louis LACROIX			
le Président ou son représentant	Agence Départementale du Tourisme de Touraine	à l'attention de M. Pierre SABOURAUD			
le Président ou son représentant	UNICEM Centre-Val de Loire	à l'attention de M. Marc GALIA	x	x	
le Président ou son représentant	Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire	à l'attention de Mme Nathalie DIQUELOU			
le Président ou son représentant	Comité Régional du Centre-Val de Loire de Canoë-Kayak	à l'attention de M. Michel VENDROT	x	x	Mme Lucie DEPROUW (présidente CDCK41)
le Président ou son représentant	Commission Départementale des Irrigants de Loir-et-Cher				
le Président ou son représentant	Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher	à l'attention de M. Jacques GODIN	x	x	M Jean-Pierre RABIER
le Préfet ou son représentant	Préfecture de la Région Centre-Val de Loire	Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne			
la Préfète ou son représentant	Préfecture de Cher				
le Préfet ou son représentant	Préfecture de l'Indre				
le Préfet ou son représentant	Préfecture de l'Indre-et-Loire				
le Préfet ou son représentant	Préfecture de Loir-et-Cher				
le Directeur Départemental ou son représentant	DDT du Cher	à l'attention de M. Luc FLEUREAU	x		M. Olivier POITE
le Directeur Départemental ou son représentant	DDT de l'Indre	à l'attention de M. Paul LACOULOMERE	x		M. Christophe AUFRERE
le Directeur Départemental ou son représentant	DDT d'Indre-et-Loire	à l'attention de M. Dany LECOMTE			
le Directeur Départemental ou son représentant	DDT de Loir-et-Cher	à l'attention de M. Smail KHEROUFI	x		

Nom	Instance représentée	Qualité	Présent matin	Présent après-midi	Représenté
le Directeur Régional ou son représentant	DREAL Centre-Val de Loire	à l'attention de M. Jean ROYER			Représentant de la DDT 41
le Directeur Régional ou son représentant	Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire	à l'attention de Mme Chantal CLEMENT - DT41			
le Délégué Régional ou son représentant	ONEMA - DIR Centre-Val de Loire Poitou-Charentes	à l'attention de M. Vincent VAUCLIN	x	x	
le Directeur Général ou son représentant	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	à l'attention de M. Pierre TOUZAC	x		
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne			x	Mme Anne-Paule DUBOULET
Delphine LARTOUX	Pays de Valençay en Berry	Animatrice du contrat territorial du bassin du Fouzon	x	x	
David MAFFRE	EpLoire	Chargé de mission continuité écologique		x	
Olivier SONNET	Design Hydraulique & Energie	Consultant		x	
Benoit ROSSIGNOL	EpLoire	Directeur du développement et de la gestion territorialisée		x	
Romain GRABOWSKI	EpLoire	Animateur du SAGE Cher aval	x	x	
		TOTAL	35	30	0